



Mallette pédagogique de soutien



aux projets d'enseignement de défense

Contact :

Le Bureau des Actions Pédagogiques et de l'Information (BAPI) se tient à votre disposition pour vous renseigner sur l'ensemble de ces dispositifs.

dpma-bapi.correspondant.fct@intradef.gouv.fr

Dans le cadre de la création d'une Classe de défense et sécurité globale (CDSG), la Direction des Patrimoines, de la Mémoire et des Archives (DPMA) du ministère des armées peut apporter son soutien aux actions de la classe en matière d'enseignement de défense.

■ Soutien financier :

Si vous êtes enseignant, vous pouvez solliciter une subvention dans le cadre de la Commission interministérielle de coopération pédagogique (CICP) à l'adresse suivante :

<http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/financement-de-projets-pedagogiques-o>

Vous pouvez également solliciter l'aide des trinômes académiques, via la Commission pour l'enseignement de défense (CPEDEF) :

<http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/financement-des-actions-des-trinomes-academiques>

Les dossiers afférents à ces soutiens sont téléchargeables sur le site, ou peuvent être obtenus auprès de :

dpma-bapi.correspondant.fct@intra.def.gouv.fr

■ Valorisation des projets :

Les projets les plus originaux peuvent faire l'objet d'une mise en valeur sur le site « chemins de mémoire » :

<http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/travaux-pedagogiques-des-etablissements>

ou d'un suivi filmé dans le cadre de l'opération « Héritiers de mémoire », qui délivre également des mentions, et donne lieu à une cérémonie interministérielle de remise de trophées :

<http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/operation-heritiers-de-memoire>

■ Mise à disposition de ressources pédagogiques :

La plateforme d'enseignement de défense educ@def, placée sous l'égide de l'inspection générale de l'éducation nationale, propose aux enseignants de nombreuses ressources pédagogiques :

<http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/educadef>

Il est également possible d'abonner gratuitement la classe à la revue *Les chemins de la mémoire* :

dpma-cheminsdememoire.redac.fct@intra.def.gouv.fr

ou en ligne via www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/recevoir-la-revue

■ Commémorations :

Il est enfin possible à une CDSG de demander à participer au déroulé d'une cérémonie nationale :

dpma-bapi.correspondant.fct@intra.def.gouv.fr

